



Pour une politique de mobilité écologique

Conférence de presse des élu-e-s écologistes métropolitain-e-s

L'urgence sanitaire et le changement climatique obligent à repenser la place de la voiture dans la Métropole. Pour faire en sorte que le droit de chacun-e à la mobilité soit respecté, nous devons mettre en œuvre les conditions du report modal de la voiture individuelle vers les modes doux et actifs et laisser prioritairement la route à celles et ceux qui en ont besoin.

C'est pourquoi nous formulons aujourd'hui 70 propositions, qui s'inscrivent dans le court, le moyen et le long terme. Elles participent d'une politique d'accompagnement et d'anticipation dans un contexte où le constat que nous faisons est partagé et que d'autres grandes villes et métropoles agissent déjà en conséquence (Paris, Bordeaux, les villes du Nord de l'Europe, etc.).

Rappelons que pour nous, élu-e-s écologistes, une politique de mobilité doit répondre à trois ensembles prépondérants d'enjeux :

- D'abord, des enjeux relatifs à la santé des métropolitain-e-s : la dépendance à la voiture d'un trop grand nombre de métropolitain-e-s crée une situation de pollution de l'air inacceptable et dangereuse.
- Ensuite, des enjeux de lutte contre le changement climatique : la diminution des émissions de gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement climatique doit être un des objectifs principaux de notre politique de mobilité.
- Enfin, des enjeux en matière de droit à la mobilité pour toutes et tous : notre politique de mobilité est une politique basée sur les usages et sur les besoins des usagers et non sur les mythes qui prévalent en matière de mobilité depuis les années 1970, période du tout-voiture par excellence.

Notre réponse à ces enjeux est à la fois de proposer une politique de l'intermodalité à travers la mise en œuvre d'un écosystème local cohérent de mobilité et priorisant les modes doux et actifs.

Axe 1 : Optimiser les déplacements en aménageant la ville autrement

Parce qu'elle structure notre territoire en localisant ses différentes activités et fonctions (habitat, espaces de respiration et de loisir, économie, commerce, etc.), la politique d'aménagement détermine notre mobilité.

À court terme :

Proposition 1 : Favoriser le télétravail, y compris de façon à éviter les déplacements en heure de pointe. La MEL et les services publics doivent être exemplaires.

Proposition 2 : Favoriser le développement des tiers-lieux dans les communes périurbaines.

À moyen/long terme :

Proposition 3 : Co-construire régionalement le développement économique pour éviter de concentrer tous les emplois dans la métropole, aucune nouvelle zone d'activité sans infrastructure de transports collectifs.

Proposition 4 : Aménager les projets urbains et créer des modes de déplacement (deux compétences de la MEL) de façon concomitante.

Proposition 5 : Favoriser le redéveloppement du petit commerce de proximité en centre-ville et en centre-bourg. Arrêt des ouvertures de centres commerciaux en périphérie.

Proposition 6 : Favoriser la mixité des fonctions urbaines et la proximité.

Axe 2 : Apaiser la Métropole

Pour un partage plus équilibré de l'espace public et un plus grand respect entre ses différents usagers.

À court terme :

Proposition 7 : Généraliser la ville 30 dans le territoire urbain, comme à Grenoble et 14 communes de l'agglomération.

Proposition 8 : Tolérance zéro pour le stationnement sur les trottoirs et les arrêts sur les pistes cyclables (relève de la compétence de police des maires).

À moyen/long terme :

Proposition 9 : Requalifier le Grand boulevard pour améliorer la perméabilité piétonne : capacité des piétons à se déplacer et à traverser le Grand boulevard et transformer l'autoroute urbaine qu'il constitue entre Lille et le Croisé-Laroche en un véritable boulevard urbain (Cf Grenoble).

Proposition 10 : Inverser la logique des projets en aménageant d'abord pour les piétons, puis les cyclistes, puis les automobilistes. Ex. : donner la priorité aux cyclistes sur les voitures, notamment sur les giratoires (ex. : Porte des Postes).

Axe 3 : Un plan en faveur de la marche et du vélo

41% des personnes ne marchent pas dans l'espace public alors qu'il est recommandé de marcher 10 000 pas par jour pour se maintenir en forme et éviter les conséquences de la sédentarité, tandis que plus de 20 % des déplacements en voiture conducteur font moins d'un km, un tiers moins de 2 km, et la moitié moins de 3 km.

L'objectif général est de construire un maillage équilibré sur l'ensemble du territoire métropolitain où chaque commune est reliée en mode actif.

À court terme :

Proposition 11 : Un abri vélo avec des arceaux dans chaque école (créer un fonds de concours MEL).

Proposition 12 : Développer les pédibus et limiter drastiquement le stationnement aux abords des écoles.

Proposition 13 : Créer une Metrominuto (cartographie temporelle piétonne) et une cartographie cyclable.

Proposition 14 : Instaurer l'IKV dans les administrations (MEL, ... à noter que Nantes Métropole devrait en adopter le principe prochainement et que la Ville et la Métropole de Rennes la mettront en place dès le 1^{er} avril 2018) et inciter les entreprises à le faire (PDE).

Proposition 15 : Développer une signalétique piéton avec temps de parcours et aménités le long du parcours et une signalétique vélo avec les km.

Proposition 16 : Encourager la marche en communiquant sur ses bienfaits sur la santé, notamment pour les jeunes et les seniors, et en améliorant et en promouvant les aménités urbaines le long des parcours.

Proposition 17 : Remettre en cause les économies prévues sur le V'lille et augmenter le nombre de stations.

À moyen/long terme :

Proposition 18 : Traiter l'ensemble des points noirs cyclables d'ici 2020, développer les pistes et voies cyclables, et rénover l'ancien réseau départemental.

Proposition 19 : Développer les magistrales piétonnes (itinéraires piétons pour traverser la ville, ensemble d'espaces publics bénéficiant d'une redistribution en faveur du piéton, de traversées piétonnes favorisées, de trottoirs significativement agrandis, d'une diminution de l'espace dédié à la voiture, de nouveaux éclairages publics, de plantations d'arbres et de nouveaux bancs, sur le modèle strasbourgeois)

Proposition 20 : Développer les possibilités de stationnement vélo, résidentiel, sur le lieu de travail, et en intermodalité (ex. parkings existants des résidences, alerte sur la vélo-station à Lille Flandres, 900 000 euros, inaugurée par Pépy et Aubry, menacée de partir à la ferraille).

Proposition 21 : Généraliser les « tourne à droite », les doubles sens cyclables et les sas cyclables aux intersections.

Proposition 22 : Développer l'intermodalité vélo / Transport collectif (Garages à vélo, Vville, Signalétique).

Axe 4 : Développer l'usage des transports en commun

Pour les déplacements qui ne peuvent être effectués à pied ou à vélo, les transports en commun sont encore le moyen le plus écologique et économique de se déplacer.

À court terme :

Proposition 23 : Créer des Pass Tribus pour les familles ou les groupes dans la tarification, en particulier en lien avec l'usage des parkings relais sur le modèle strasbourgeois.

Proposition 24 : Remettre en place les comités de lignes et d'usagers.

Proposition 25 : Cadencer les horaires de bus entre 6h et 22h et harmoniser les fréquences et supprimer les horaires spécifiques pendant les petites vacances.

Proposition 26 : Montée en bus par toutes les portes.

Proposition 27 : Tarif majoré pour l'achat du ticket dans les lignes et lignes à haut niveau de service avec installation concomitante de distributeurs de titres aux arrêts de bus des lignes concernées.

Proposition 28 : Développer l'arrêt à la demande le soir pour le bus.

Proposition 29 : Développer la présence humaine le soir dans les rames et les stations de métro.

Proposition 30 : Affichage d'un numéro permettant de donner l'alerte par sms/téléphone en cas de difficulté (harcèlement, agression, ...).

Proposition 31 : Développer les marches exploratoires de femmes autour des stations de métro/tram pour sécuriser les alentours.

À moyen/long terme :

Proposition 32 : Relancer une réflexion globale sur les projets de long terme tram-train dans les zones denses du territoire manquant cruellement de transports en commun lourds, en jouant la complémentarité avec la marche et le vélo.

Proposition 33 : Aller vers une desserte ferroviaire hiérarchisée, cadencée et essentiellement basée sur l'existant et communiquer davantage sur l'intégration tarifaire.

Proposition 34 : Réinvestir dans les transports en commun et annuler les économies prévues par le nouveau contrat avec Transpole.

Proposition 35 : Priorité aux carrefours et aux sorties d'arrêts.

Proposition 36 : Relance d'un vaste programme de passage en site propre (ex. Esplanade)

Proposition 37 : L'affichage numérique des temps d'attente aux arrêts systématique et en temps réel.

Proposition 38: La nouvelle ligne de tram vers Lesquin doit desservir le CRT !

Proposition 39 : Renforcer l'interconnexion TER / Transports urbains, notamment avec la création d'une gare à Porte des Postes et à Lomme-Délivrance.

Axe 5 : Encourager le covoiturage

Pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et la pollution en optimisant l'usage de la voiture, l'objectif est d'augmenter le nombre moyen de personnes présentes dans chaque véhicule. Nombre moyen actuellement à peine supérieur à 1 !

À court terme :

Proposition 40 : Promouvoir Pass Pass covoiturage

Proposition 41 : réserver des places de stationnement sur le lieu de travail pour les salariés qui pratiquent le co-voiturage.

À long terme :

Proposition 42 : Créer une voie réservée au covoiturage sur les voiries autoroutières à trois voies.

Axe 6 : Réduire le stationnement au lieu de destination

Parce que le stationnement génère le déplacement !

À court terme :

Proposition 43 : Harmoniser la politique de stationnement dans la Métropole et aller vers un stationnement payant, incluant une carte résidentielle avec tarification solidaire.

Proposition 44 : Mieux identifier les parkings relais.

Proposition 45 : Recours aux nouveaux dispositifs de repérages mobiles.

À moyen/long terme :

Proposition 46 : Agrandir le parking relais des prés et de Saint-Philibert. Créer des parkings relais sur le versant Nord-Est. Rouvrir le parking relais Triolo.

Proposition 47 : Mutualiser les offres de stationnement résidentiels et sur le lieu de travail, et diminuer le nombre de place dans les nouveaux projets en fonction du niveau de desserte en transports en commun et du nombre de places de stationnement mutualisables (voir PLU, plan de

déplacement d'entreprises et inter-entreprises, ex. Saint-Sauveur, Euratech, Haute Borne, nouveau bâtiment de la MEL, 1200 euros par an la place de parking au biotope)

Proposition 48 : Créer une cartographie du stationnement privé mobilisable et mutualisable avec un objectif de diminution globale.

Proposition 49 : Mutualiser les parcs de véhicules des services publics y compris avec Citiz.

Proposition 50 : Favoriser le stationnement en ouvrage plutôt qu'en surface (tarification) : plus aucune création de stationnement sur en surface.

Proposition 51 : Créer une gare routière pour les bus Macron.

Axe 7 : Accompagner les changements de pratiques en matière de mobilité

Parce que les changements de pratiques doivent être accompagnés pour permettre à tous les usagers et métropolitain-e-s de se les approprier.

À court terme :

Proposition 52 : Dans la mise en place du péage positif, accompagner individuellement les personnes pour favoriser un report modal plutôt qu'un simple décalage temporel du déplacement automobile.

Proposition 53 : Offrir un mois d'abonnement au réseau de transports en commun aux personnes qui s'engagent à prendre les TC plutôt que leur voiture (ou abonnement Vlille, ou TER), et ce à la place de la prime pour le péage positif.

Proposition 54 : Offrir un mois d'abonnements aux transports en commun aux personnes qui s'installent dans le territoire métropolitain.

À moyen/long terme :

Proposition 55 : Création d'une Agence publique Lille Mobilités avec des conseillers en mobilités chargés d'accompagner les Plans de Déplacement des Entreprises et les salariés pour favoriser et organiser le co-voiturage, la pratique du vélo, le report modal de la voiture vers les modes actifs et les transports en commun.

Proposition 56 : Au sein de l'Agence Lille Mobilités, des agents chargés de conseiller les entreprises et les commerces pour la livraison du dernier kilomètre en mobilité propre (électrique, GNV, vélo-cargo, ...)

Proposition 57 : Développement du transport fluvial (Port de Lille) et ferroviaire (Lomme) des marchandises, ainsi que le Centre multimodal de distribution urbaine.

Proposition 58 : Développement des actions auprès des particuliers pour inciter à une mobilité zéro carbone (Chronotesteurs, familles à déplacements positifs, ...).

Axe 8 : Favoriser la mobilité de tou-te-s

Pour que chaque usager des modes de déplacement puisse bénéficier de l'écosystème local de mobilité.

À court terme :

Proposition 59 : Lutter contre le non-recours à la tarification sociale en étendant les justificatifs pris en compte et en créant un médiateur chargé de statuer sur les cas exceptionnels.

Proposition 60 : Communiquer au moins autant sur la tarification solidaire que sur les sanctions liées à la fraude.

Proposition 61 : Généraliser le système annulation du PV pour fraude dans les TC contre prise d'un abonnement Transpole.

À moyen/long terme :

Proposition 62 : L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan pour le droit à la mobilité pour tous à travers la prise en compte des besoins et des usages de tou-te-s (seniors, enfants, personnes les plus fragiles).

Propositions 63 : Des formations à la mobilité pour les jeunes en milieu scolaire, missions locales et centre sociaux et pour les demandeurs d'emplois et titulaires du RSA.

Axe 9 : Lutter contre la pollution

Pour la préservation de la santé de tou-te-s les métropolitain-e-s.

À court terme :

Proposition 64 : Création d'une ZCR (Zone à Circulation Restreinte) sur l'ensemble du pôle urbain.

Proposition 65 : Ne plus engager de nouveaux projets d'infrastructures routières.

Proposition 66 : La circulation différenciée dès le 1^{er} jour d'alerte pollution, avec développement de la communication.

Proposition 67 : Expérimenter la gratuité des transports publics les jours d'alerte pollution avec communication sur les axes routiers, télévision régionale, journaux, radios.

Proposition 68 : Accélérer le développement du réseau des bornes électriques et de stations GNV (gaz naturel véhicule).

À moyen/long terme :

Proposition 69 : Interdiction des véhicules diesel en ville à horizon 2030.

Proposition 70 : Interdiction effective du transit de poids-lourds par le centre urbain de la MEL.